



*Communiqué de presse  
Paris, le 11 janvier 2016*

## **Renforcer la cohésion sociale républicaine c'est le but du plan d'action de l'État à Paris vers les ZSP**

### **Présentation du Plan d'action régional en faveur des 3 ZSP à Paris (zones de sécurité prioritaires) et de ses 6 axes forts**

Le préfet de Paris, préfet de la région d'Île-de-France, Jean-François Carencu a présenté aujourd'hui son Plan d'action régional en faveur des 3 zones de sécurité prioritaires à Paris.

Pour Jean-François Carencu, ce plan d'action répond à la demande du gouvernement de « *s'engager pleinement pour mettre en œuvre le contrat de ville de Paris, signé au printemps dernier, au profit des 20 quartiers prioritaires, au sein desquels vivent 150 000 Parisiens pour améliorer leur quotidien concrètement* ». Il souhaite agir avec la ville de Paris, co-responsable du contrat de ville et tous ceux qui s'engagent pour une communauté de destin, fraternelle et solidaire.

#### **Trois zones de sécurité prioritaires à Paris**

Une attention particulière est portée au sein de ces quartiers aux trois zones de sécurité prioritaires (ZSP) Barbès-Château rouge – Goutte d'Or dans le 18<sup>e</sup>, Curial, Stalingrad, Cambrai dans le 19<sup>e</sup> et Orteaux Saint-Blaise Réunion dans le 20<sup>e</sup> arrondissement, qui cumulent des difficultés d'ordre économique et social avec des phénomènes de délinquance réitérés.

*« L'avenir de la République se joue dans ces quartiers ! Pour que tous nos concitoyens partagent ces valeurs républicaines, il est indispensable que l'État renforce la cohésion sociale au profit de la population »* souligne Jean-François Carencu.

#### **6 actions à mener pour combattre les principales difficultés rencontrées sur place**

Au-delà des mesures de sécurité qui relèvent de l'action du préfet de police de Paris, ce plan d'action, mis en œuvre par le préfet de région dans les zones de sécurité prioritaires de Paris, vise à porter une attention particulière et très ciblée aux principales difficultés rencontrées par ces populations dans leur vie quotidienne. Il permettra de redoubler les efforts de l'État au profit de :

- l'emploi et le développement de l'activité ;
- le logement et la mixité sociale ;
- l'accès à la culture ;
- la réduction des tensions dans l'espace public.

Dans ces domaines, il est indispensable de mobiliser tous les partenaires d'un même territoire en situation de contribuer à l'action. **Ce plan se décline autour de six orientations :**

1. le pacte de la 2<sup>e</sup> chance accompagne des jeunes sous-mains de justice vers la formation ou l'emploi durable : 18 jeunes sont suivis par une « Cellule Emploi » présidée chaque mois par un membre du corps préfectoral. Cette cellule apporte une réponse personnalisée à la

- recherche d'emploi, de logement, de mobilité, etc... ;
2. un soutien à l'emploi des habitants des ZSP et des solutions d'accompagnement et de retour à l'emploi sont proposés par l'intermédiaire d'offres de stage et de contrats aidés. Les jeunes diplômés sans emploi font l'objet d'une attention renforcée : rendez-vous individuel à Pôle-Emploi, aides de l'État (pour les entreprises qui recrutent ces diplômés à hauteur de 45% du SMIC) ;
  3. un soutien financier aux entreprises qui s'installent dans ces quartiers, un accompagnement renforcé des créateurs d'entreprise ;
  4. une aide à l'accès à la propriété, à l'amélioration du parc immobilier privé par l'accompagnement des copropriétés fragiles, par la lutte contre la précarité énergétique, la régulation de l'attribution des logements sociaux, afin de favoriser la mixité économique et sociale ;
  5. des engagements de l'Opéra de Paris, de la Philharmonie et de la Bibliothèque nationale de France de mener des actions mobilisant les publics résidents dans les quartiers prioritaires ;
  6. un renforcement de la médiation sociale en milieu scolaire auprès d'un réseau d'établissements composé d'un collège et de trois écoles élémentaires sur un territoire.

Dans les semaines qui viennent, des actions pour l'intégration par le sport enrichiront ce pacte.

Ces actions se réalisent en plein accord et en coopération avec la Mairie de Paris ; elles s'ajoutent aux actions menées sous la responsabilité de Madame Colombe Brossel, adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Sécurité, de la Prévention, de la Politique de la Ville et de l'Intégration.

### **Contact presse**



Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / [pref-communication@paris.gouv.fr](mailto:pref-communication@paris.gouv.fr)

Twitter : [https://twitter.com/prefet75\\_IDF](https://twitter.com/prefet75_IDF)

Google + : <https://plus.google.com/+IledefranceGouvFrParis>